VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
26 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	21
Pouvoirs :	6
Excusés ou absents :	2

Date d'affichage :
26 mars 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à M. JOLY, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à M. PATIN, Mme FERNANDES à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. SALAK et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

040-2025 - CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 21-804 RUE GILBERT DEMAY

7.10. Divers

Mme HUBERT présente ce dossier

Par délibération n°41 du 4 avril 2023, le Conseil Municipal a mis en place une autorisation de programme relative à la réfection de la rue Gilbert Demay.

Par délibération n°039 du 4 avril 2024, l'autorisation de programme a été modifiée.

Les dépenses concernant cette APCP étant terminées, il convient maintenant de clôturer cette autorisation de programme.

Le bilan financier de ce programme est le suivant :

Dépenses (€ TTC) :	**567 013,60 €**	**Recettes :**	**567 013,60 €**
Année 2022	4 608,00 €	Subvention DETR	81 435,00 €
Année 2023	16 578,00 €	FCTVA	93 012,91 €
Année 2024	545 827,60 €	Fonds propres	392 565,69 €

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 24 mars 2025,

Le Conseil municipal, après débat, à l'unanimité vote la clôture de cette autorisation de programme.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / Avril / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr